



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48832

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de développer la coopération scientifique et technique dans les pays à enjeux et d'accélérer le suivi des anciens étudiants étrangers en France. Les rapporteurs proposent ainsi d'encourager la conduite d'actions de communication et d'animation ciblées dans les postes à destination des réseaux d'anciens élèves ou d'anciens étudiants. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

La constitution de réseaux d'anciens élèves et d'anciens étudiants demeure une priorité pour le ministère des affaires étrangères et du développement international et joue un rôle important en termes de relais d'influence et de contribution à l'attractivité française. Certaines ambassades font déjà vivre de tels réseaux, rapidement mobilisables, en Chine, au Maroc, en Inde ou encore en Indonésie, à travers des sites internet spécifiques ou des réseaux sociaux existants. En outre, de nombreuses associations d'anciens étudiants ont été créées avec l'appui des ambassades. Afin de renforcer l'influence de la France, le ministre a souhaité que l'action d'animation et de mobilisation des anciens élèves et étudiants étrangers soit plus systématique, en créant une plateforme internet regroupant l'ensemble des alumni, comme l'ont déjà mis en oeuvre nos partenaires britannique et allemand (« British Council-UK Alumni » et « DAAD Alumni »). Dès 2012, Campus France a été chargé conjointement par le ministère des affaires étrangères et du développement international et celui de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de mettre en place cette plateforme globale qui pourra être utilisée par l'opérateur, les ambassades, les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises, ainsi que par de nombreux autres partenaires. Cette plateforme permettra à la France de disposer d'un annuaire mondial des alumni et de doter les ambassades d'outils pour mieux communiquer avec eux et leur adresser une information régulière. Elle permettra de reconstituer, en suivant un modèle unique et sur la base de l'inscription expresse des alumni, les fichiers d'anciens étudiants dont disposent les postes, d'en harmoniser les conditions d'utilisation et d'en mutualiser les données. Elle offrira enfin aux alumni la possibilité de nouer des contacts entre eux, au-delà de leur pays de résidence ou du réseau d'anciens de leur établissement. Cet outil devrait être disponible en 2015. Une dizaine d'ambassades l'expérimenteront à l'automne 2014, avant un déploiement progressif aux postes qui en exprimeront le souhait en 2015.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48832

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 987

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7342